

Rôle de la séance publique du 20/02/2026 à 14h30**Président** : Monsieur LAINÉ**Greffier** : Monsieur MARQUIS

01) N° 2600283 RAPPORTEUR : M. LAINÉ

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. K Dawlat

Me BEGUIN

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2506824 du 30 janvier 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 3 septembre 2025 portant rejet de la demande de titre de séjour de M. Dawlat K , obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans et lui a enjoint de lui délivrer un titre de séjour dans un délai d'un mois.